Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-262800485-20240625-04-24b-BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre communal d'action sociale : CCAS LEVES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 26280048500027

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Compte administratif Voté par nature

BUDGET: 23100 CCAS de LEVES (Euros) (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières 5 B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6 C1 - Exécution du budget - Résultats 7 C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8 C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9 II - Présentation générale A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10 B1 - Equilibre financier - Investissement 11 B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12 C1 - Balance générale - Dépenses 13 C2 - Balance générale - Recettes 14 III - Adoption du CA A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 16 A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 19 A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 21 A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 22 A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 23 A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 24 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 26 B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 29 B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 31 IV - Annexes A - Présentation croisée A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet Sans Objet A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet **B** - Annexes patrimoniales B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	-
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
	Suns Object
D - Autres éléments d'information	g
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

A - Arrêté et signatures

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

33

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

- (1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,45 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	586,10 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,55 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-486,10 %

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II —En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

Fonctionnement : 0.00%Investissement : 0.00%

- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	29 805,27	8 130,92	39 004,10	A1 17 329,75
Investissement	630,00	3 801,72	(2) 12 576,59	A2 15 748,31
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	29 175,27	4 329,20	(3) 26 427,51	A3 1 581,44

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	(5) B1 0,00
Investissement	0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	17 329,75
Investissement	A2 + B2	15 748,31
Fonctionnement	A3 + B3	1 581,44

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽²⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁴⁾ A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INV	ESTISSEMENT - TOTAL	(1)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE					
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					Α
		D	EPENSES	RECI	ETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	29 175,27	G	4 329,20
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	630,00	н	3 801,72
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С	0,00 (si déficit)	l (si ev	26 427,51 cédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	12 576,59 cédent)
		<u> </u>	=	(=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	29 805,27	= G + H + I + J	47 135,02
	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
	Section de fonctionnement	= A + C + E	29 175,27	= G + I + K	30 756,71
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B + D + F	630,00	= H + J + L	16 378,31
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	29 805,27	= G + H + I + J + K + L	47 135,02

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	630,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	630,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations réelles en investissement	630,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	3 801,72
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations d'ordre en investissement	0,00	/V 3 801,72

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL +	630,00	II + IV 3 801,72
-------------	--------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v 0,00	VI 12 576,5
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	630,00	II + IV + VI + VII	16 378,31
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		15 7	748,31	

- (1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.
- (2) Sauf 165, 166 et 16449.
- (3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (4) En recettes, sauf 1068.
- (5) En recettes, détail du 138.
- (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (8) $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDAT	S EMIS	TITRES EMIS		
	OPERATIONS REEL	LES ET MIXTES		
011 Charges à caractère général (1)	23 738,41	70 Prod. services, domaine, ventes	4 177,50	
		diverses		
012 Charges de personnel et frais	114,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	
assimilés (1)				
		731 Fiscalité locale	0,00	
		74 Dotations et participations (1)	0,00	
65 Autres charges de gestion	1 521,14	75 Autres produits de gestion	151,70	
courante (sauf 6586) (1)		courante (1)		
6586 Frais fonctionnement des groupes	0,00			
d'élus				
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00	
016 APA	0,00	016 APA	0,00	
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	
Total dépenses de gestion des services	25 373,55	Total recettes de gestion des services	4 329,20	
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00	
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00	
68 Dotations aux provisions,	0,00	78 Reprises amort., dépréciations,	0,00	
dépréciations (semi-budgétaires) (1)		prov. (semi-budgétaires) (1)		
TOTAL DEPENSES REELLES ET	05 070 55	TOTAL RECETTES REELLES ET	4 200 00	
MIXTES	25 373,55	MIXTES	4 329,20	

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre	3 801,72	042 Opérations ordre transf. entre	0,00		
sections (3)		sections (3)			
043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la	0,00		
section		section			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	/// 3 801,72	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00		

TOTAL I	DES DEPENSES DE		00.475.07	TOTAL DES RECETTES DE	11 + 1\/	4 000 00
ı ı	EXERCICE	1 + 111	29 175,27	L'EXERCICE	II + IV	4 329,20

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	26 427,51

	f e				
TOTAL DES DEPENSES DE LA	l,		TOTAL DES RECETTES DE LA	l, .,.	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	29 175,27	SECTION DE CONCTIONNEMENT	II + IV + VI	30 756,71
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT	1	

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 581,44

⁽¹⁾ Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽²⁾ $DF\ 042 = RI\ 040$; $RF\ 042 = DI\ 040$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

⁽³⁾ Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁴⁾ Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
40		'		
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3)	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
			·	·
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non	0,00	0,00	0,00
	budgétaire)			
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	630,00	0,00	630,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	630,00	0,00	630,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	23 738,41		23 738,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	114,00		114,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 6586	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 521,14 0,00	0,00	1 521,14 0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 801,72	3 801,72
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	25 373,55	3 801,72	29 175,27

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0.00
<u> </u>	

 $^{(1) \} Y \ compris \ les \ opérations \ relatives \ au \ rattachement \ et \ les \ opérations \ d'ordre \ semi-budgétaires.$

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁸⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁹⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽¹⁰⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 801,72	3 801,72
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	3 801,72	3 801,72

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	12 576,59

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 177,50		4 177,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	151,70	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	4 329,20	0,00	4 329,20

Pour information R002 Résultat positif reporté	26 427,51

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁶⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



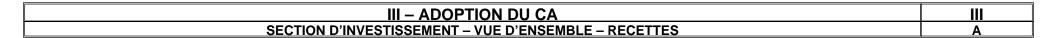
	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
22	Immobilisations reçues en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectation		2,00	-,	5,25	2,00	-,
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tatal	d'équipement (3)	40 270 24	620.00	0.00	45 740 04	0.00	520.00
	des dépenses d'équipement	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
040	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	sections (5) Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
	information : D001 Solde écution négatif reporté	0,00					
Total	des dépenses estissement cumulées	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽³⁾ Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	
	TOTAL	3 801,72	3 801,72	0,00	0,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166	0,00	0,00	0,00	0,00	
	et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total o	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00		
Total o	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total o	es recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 801,72	3 801,72		0,00	
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00	
Total o	les recettes d'ordre	3 801,72	3 801,72		0,00	
Pour ir	formation : R001 Solde d'exécution positif reporté	12 576,59				
Total o	les recettes d'investissement cumulées	16 378,31	16 378,31	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽³⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

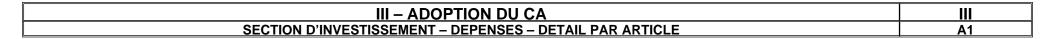
⁽⁵⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
21838	Autre matériel informatique	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	16 378,31	630,00	0,00	15 748,31	0,00	630,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des	dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽³⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽⁴⁾ Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁵⁾ Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

⁽²⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽³⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	3 801,72	3 801,72	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des re	ecettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 801,72	3 801,72		0,00
28138 28181 281841 281848 28188 041	Autres constructions Installations générales, aménagt divers Matériel de bureau et mobilier scolaire Autres matériels de bureau et mobiliers Autres immo. corporelles Opérations patrimoniales (10)	61,26 356,00 952,93 952,90 1 478,63	61,26 356,00 952,93 952,90 1 478,63 0,00		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Total des re	ecettes d'ordre	3 801,72	3 801,72		0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽³⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁶⁾ Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Charges	Restes à réaliser	Crédits sans	Pour information,	Pour information,
•		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	au 31/12 (1)	emploi	réalisations gérées dans	réalisations gérées hors
					, ,	(2)	le cadre d'une AE	AE
	TOTAL	38 464,51	29 175,27	0,00	0,00	9 289,24	0,00	29 175,27
011	Charges à caractère général (3)	33 018,79	23 738,41	0,00	0,00	9 280,38	0,00	23 738,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	114,00	114,00	0,00	0,00	0,00		114,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 530,00	1 521,14	0,00	0,00	8,86	0,00	1 521,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	es dépenses de gestion des	34 662,79	25 373,55	0,00	0,00	9 289,24	0,00	25 373,55
service								
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total d	es dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total d	es dépenses réelles	34 662,79	25 373,55	0,00	0,00	9 289,24	0,00	25 373,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 801,72	3 801,72			0,00		3 801,72
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total d	es dépenses d'ordre	3 801,72	3 801,72			0,00		3 801,72

Dave information : 002 Définit de	0.00			
Pour information : 002 Déficit de	0,00			
fonctionnement reporté de N-1				

Total des dépenses de fonctionnement	38 464.51	20 175 27	0.00	0.00	9 289,24	0,00	29 175,27
cumulées	30 404,31	29 175,27	0,00	0,00	9 209,24	0,00	29 113,21

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi
Спар.	Libelle			i roddits rattaches	Restes a realiser au 31/12 (1)	_
		(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis			(2)
	TOTAL	12 037,00	4 329,20	0,00	0,00	7 707,80
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 597,00	4 177,50	0,00	0,00	-580,50
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	8 288,30	0,00	0,00	0,00	8 288,30
75	Autres produits de gestion courante (3)	151,70	151,70	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes de gestion des	12 037,00	4 329,20	0,00	0,00	7 707,80
service		·	·	·	·	·
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort.,	0,00	0,00	· ·		0,00
	dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	12 037.00	4 329.20	0.00	0.00	7 707.80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00		5,55	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total d	es recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent	26 427,51		
de fonctionnement reporté de N-1			

Total	des	recettes	de	38 464,51	30 756,71	0,00	0,00	7 707,80
fonction	nnement	cumulées						

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

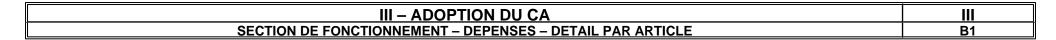
⁽²⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁵⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	38 464,51	29 175,27	0,00	0,00	9 289,24	0,00	29 175,27
011	Charges à caractère général (4)	33 018,79	23 738,41	0,00	0,00	9 280,38	0,00	23 738,41
60623	Alimentation	5 837,00	6 914,16	0,00	0,00	-1 077,16	0,00	6 914,16
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	77,69	0,00	0,00	172,31	0,00	77,69
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	24,40	0,00	0,00	-24,40	0,00	24,40
6068	Autres matières et fournitures	0,00	27,84	0,00	0,00	-27,84	0,00	27,84
6156	Maintenance	150,00	148,80	0,00	0,00	1,20	0,00	148,80
6232	Fêtes et cérémonies	26 781,79	16 545,52	0,00	0,00	10 236,27	0,00	16 545,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	114,00	114,00	0,00	0,00	0,00		114,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	114,00	114,00	0,00	0,00	0,00		114,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 530,00	1 521,14	0,00	0,00	8,86	0,00	1 521,14
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	1 530,00	1 521,14	0,00	0,00	8,86	0,00	1 521,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des d	dépenses de gestion des services	34 662,79	25 373,55	0,00	0,00	9 289,24	0,00	25 373,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des d	charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des d	dépenses réelles	34 662,79	25 373,55	0,00	0,00	9 289,24	0,00	25 373,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 801,72	3 801,72			0,00		3 801,72
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 801,72	3 801,72			0,00		3 801,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des d	dépenses d'ordre	3 801,72	3 801,72			0,00		3 801,72

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	12 037,00	4 329,20	0,00	0,00	7 707,80
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 597,00	4 177,50	0,00	0,00	-580,50
70632	Redevances services à caractère loisir	3 500,00	4 080,50	0,00	0,00	-580,50
7066	Redevances services à caractère social	48,00	48,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	49,00	49,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	8 288,30	0,00	0,00	0,00	8 288,30
74741	Participation communes membres du GFP	8 288,30	0,00	0,00	0,00	8 288,30
75	Autres produits de gestion courante (4)	151,70	151,70	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	151,70	151,70	0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes de gestion des services	12 037,00	4 329,20	0,00	0,00	7 707,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des rece	ites réelles	12 037,00	4 329,20	0,00	0,00	7 707,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des rece	ttes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

	pto : 022 (0)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

2023

ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800485-20240625-04-24-BF

Réception par le préfet : 25/06/2024

Accusé certifié exécutoire

A Lèves, le 12/06/2024 Le M. le Président du C.C.A.S.,

A Lèves, le 12/06/2024

Présenté par le M. le Président du C.C.A.S.,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

Les membres du Conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : β Nombre de membres présents : β Nombre de suffrages exprimés : β

VOTES: Pour:

Contre :
Abstention :

Date de convocation :

04/06/2024

M. Rémi MARTIAL Mme Bénédicte PALLUEL Letroit Mme Marie-Pierre DAVID M. Yoan HUBERT **Mme Muriel DEGUINE** Mme Marie-José GUILLET Mme Georgette BODIN Mme Odile SEMERY M. Denis VERNADAT M. Roger RENAULT Mme Edith LAGRANGE GIRARD Mme Sandrine LELOUTRE **Mme Liliane GAIDET**

ARRETE ET SIGNATURES

28300 LEVES

Certifié exécutoire par le M. le Président du C.C.A.S., compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Lives

196/2021

Le Maire,

Rémi MARTIAL

12

REPUBLIQUE FRANÇAISE

028-262800485-20240625-06-24b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Centre communal d'action sociale : CCAS LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 26280048500027

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget supplémentaire (projet de budget) (3) Voté par nature

BUDGET: 23100 CCAS de LEVES (Euros) (4)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicet mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽⁴⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUD VUE D'ENSEMBLE	GET	, i
	VOE D'ENSEMBLE		
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	17 375,03	1 626,72
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=		#56(#251fe)
	Total de la section d'investissement (3)	17 375,03	17 375,03
	Γ	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 581,44	2 000,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
	<u> </u>	=	E 2 491173
	Total de la section de fonctionnement (4)	3 581,44	3 581,44
	TOTAL DU BUDGET (5)	20 956,47	20 956,47

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés torrespondent aux crédits votés lors de cetta étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation evec caux antiànteurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédant, soit après le vote du compte administratif, soit on cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses angagées non mandalées el non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; el en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission

d'un titre et non rattachées.

Les rostes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandaties au 31/12 de l'exercice précédent tellos qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à

l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement le NAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement lotés.

(4) Total de la section de foncionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de foncionnement + total de la section d'investissement.

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations stat	stiques
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,90 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39,49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.10 %

⁽¹⁾ A renseigner solon los dispositions tégislatives et réglementains applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la defie se calculent à partir du montant de la dette au 1^{et} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les receites fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) l	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL (V = + +
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	17 375,03	0,00	17 375,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	0,00	0,00	17 375,03	0,00	17 375,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	17 375,03	0,00	17 375,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre tissement	0,00		0,00	0,00	0,00
		·			r	
	TOTAL	0,00	0,00	17 375,03	0,00	17 375,03
			ANA COLDE DIEVECI	ITION NEGATIC PER	ORTE OU ANTICIPE	+
_			001 SOLDE D'EXECU	TION NEGATIF REP	ORTE OU ANTICIPE	= 0,00
			TOTAL DES DEPI	ENSES D'INVESTISS	EMENT CUMULEES	17 375,03
						310,0

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁵⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercise antérieur.

⁽⁶⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

 $^{(8) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; DI \ 040 = RF \ 042 \ ; RI \ 040 = DF \ 042 \ ; DI \ 041 = RI \ 041.$

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		l	II.		III	V = + +
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		1 626,72	0,00	1 626,72
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	A SUMMER	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	0,00		1 626,72	0,00	1 626,7
	TOTAL	0,00	0,00	1 626,72	0,00	1 626,72
	IUIAL	0,00	0,00	1 020,72	0,00	+
		D 00	1 SOLDE D'EXECUT	ION DOSITIE DEBOS	TE OU ANTICIPE	15 748,3°
		RUU	1 SOLDE D EXECUT	ION POSITIF REPOR	TE OU ANTICIPE	15 /40,3

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 626,72

17 375,03

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (5) Sauf 165, 166 et 16449.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL V = + +	
011	Charges à caractère général (4)	38 186,00	0,00	1 954,72	0,00	40 140,72	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	114,00	0,00	0,00	0,00	114,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00	
Total d	es dépenses de gestion courante	42 000,00	0,00	1 954,72	0,00	43 954,72	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions,	0,00		0,00	0,00	0,00	
	dépréciations (semi-budgétaires) (4)						
Total des dépenses réelles de 42 000,00 0,00 1 954,72 0,00				43 954,72			
fonctio	nnement						
	I	1 000		0,00	0,00	0.00	
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		·	ĺ	ŕ	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		1 626,72	0,00	1 626,72	
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	es dépenses d'ordre de nnement	0,00		1 626,72	0,00	1 626,72	
	TOTAL	42 000,00	0,00	3 581,44	0,00	45 581,44	
						+	
			D	002 RESULTAT REP	ORTE OU ANTICIPE	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 581,44

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(5) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; DI \ 040 = RF \ 042 \ ; RI \ 040 = DF \ 042 \ ; DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
опар.	2,00,10	1	11	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes	4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	6 000,00
	diverses					
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,000
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	courante (4)					
Total d	es recettes de gestion courante	42 000,00	0,00	2 000,00	0,00	44 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (4)					
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	42 000,00	0,00	2 000,00	0,00	44 000,00

042	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (5) (6) Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre de	0,00	0,00	0,00	0,00
fonction	nnement				

TOTAL	42 000,00	0,00	2 000,00	0,00	44 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 581,44

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 45 581,44

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	1 626,72
D'INVESTISSEMENT (7)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

⁽²⁾ La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

⁽³⁾ Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

è	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	17 375,03	0,00	17 375,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	17 375,03	0.00	17 375,03

N .		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 17 375,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 954,72		1 954,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 626,72	1 626,72
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 954,72	1 626,72	3 581,44

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 581,44

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalise regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l)
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	00,0	
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations		1 626,72	1 626,72	
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
з	Stocks et en-cours		0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Recettes d'investissement – Total 0,00 1			1 626,72	1 626,72	

*	
15 748,31	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
0,00	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT
=	
17 375.03	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 000,00		2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée	Sharper Land Co	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total 2 000,00 0,00 2 000,0			

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 581,44	
	= 1	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 581,	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Réception par le préfet : 25/06/2024

CCAS LEVES - 23100 CCAS de LEVES (Euros)

BS

2024

0

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le M. le Président du C.C.A.S., A Lèves, le 12/06/2024

Le M. le Président du C.C.A.S.,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : 00 89 Nombre de suffrages exprimés : VOTES: Pour: 99 Contre : 0

Abstention : Date de convocation : 04/06/2024

M. Rémi MARTIAL	
Mme Bénédicte PALLUEL	Hullyet
Mme Marie-Pierre DAVID	ald
M. Yoan HUBERT	
Mme Muriel DEGUINE	
Mme Marie-José GUILLET	The S
Mme Georgette BODIN	
Mme Odile SEMERY	U
M. Denis VERNADAT	Tellougal
M. Roger RENAULT	te
Mme Edith LAGRANGE-GIRARD	
Mme Sandrine LELOUTRE	
Mme Liliane GAIDET	

ARRETE ET SIGNATURES

28300 LEVES

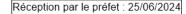
Certifié exécutoire par le M. le Président du C.C.A.S., compte tenu de	la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le

A Lèves, le 19/06/2024

Le Maire,

Rémi MARTIAL

Accusé certifié exécutoire





RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

CHAPITRE I - Dispositions générales

Le CCAS intervient dans le cadre de l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des familles qui énonce : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. »

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles et du décret n°95-562 du 6 mai 1995, le présent règlement a pour objectif de définir la nature, les conditions et les modalités d'attribution des aides dans le cadre de l'action sociale facultative du Centre Communal d'Action Sociale.

Le règlement des aides sociales facultatives répond à une double finalité :

- servir de base aux décisions individuelles qui pourront être prises ;
- constituer un guide d'informations pratiques à destination des demandeurs, mais également des élus et des intervenants sociaux en relations avec les lévois.

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la propre initiative du CCAS de Lèves.

Le Conseil d'Administration décide d'instituer différentes aides en fonction de ses priorités, des besoins de la population, et en définit les conditions d'attribution en fonction de critères librement sélectionnés.

Article 1 - Droits et garanties des bénéficiaires

Art. 1.1. Secret professionnel

Toutes personnes appelées à intervenir dans l'instruction et l'attribution des aides sociales facultatives ou légales, ainsi que celles chargées d'une mission d'accueil du public, sont tenue au secret professionnel (Articles L. 226-13 et 226-14 du Code pénal et article L. 133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les documents portants mention nominative sont aussi protégés par le secret professionnel et ne peuvent être communiqués, à l'exception d'obligations légales (Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal).

Art. 1.2. Droit d'accès aux informations

Toute personne a droit à la communication des documents administratifs à caractère nominatif la concernant. Cette communication s'exerce après une demande écrite préalable, par consultation gratuite avec ou sans délivrance de copie en un exemplaire aux frais du demandeurs (lois n°78-753 du 17 juillet 1978 et 2000-321 du 12 avril 2000).

En cas de refus de communication de documents, l'intéressé peut saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du refus ou l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la demande de communication. La CADA a un mois pour rendre son avis.

Le traitement des informations recueillies dans le cadre de l'aide sociale facultative est conforme aux dispositions de la protection des données.

Art. 1.3. Droit aux recours

Le demandeur dispose de 30 jours à compter de la notification pour faire appel de la décision prononcée par le CCAS.

Art. 1.3.1. Recours gracieux

Les décisions d'attribution d'une aide peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commission qui a statué. En ce qui concerne les décisions instruites hors commission, le recours se fera auprès du Président du CCAS.

Art. 1.3.2. Recours contentieux

Le demandeur peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans pour contester la légalité de la décision qui lui est opposée dans les conditions et délais réglementaires.

CHAPITRE II - Conditions d'admission

L'aide sociale facultative ne présente aucun caractère systématique. Elle est octroyée de manière ponctuelle et n'a pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources. Elle ne se substitue pas aux prestations légales ou extra-légales, accordées par les autres organismes. Certaines conditions sont nécessaires pour déposer une demande auprès du CCAS de Lèves.

Le formulaire de demande d'aide est renseigné par un travailleur social qui s'assure, sur la base des justificatifs fournis par le demandeur, de la complétude et de la sincérité des éléments présentés.

Article 2 - Conditions liées à l'état civil

Art. 2.1. Condition d'identité

L'aide est accordée à titre personnel, chaque demandeur devra justifier de son identité, et le cas échéant, de celles des membres de sa famille.

Pour les familles, si les enfants vivant au foyer sont âgés de 18 à 24 ans, il sera demandé de fournir un certificat de scolarité ou une déclaration de ressources (bulletin de salaire, indemnité, RSA...). Toute personne de plus de 25 ans doit faire une demande individuelle et ce, même si elle vit dans le foyer familial.

Art. 2.2. Condition d'âge

Le CCAS n'intervient qu'auprès des personnes majeures.

Article 3 – Condition liée au domicile

Le demandeur doit justifier qu'il réside à Lèves.

Pour les personnes sans domicile fixe, elles doivent justifier d'une ancienne résidence sur la commune ou d'une domiciliation. Pour les personnes hébergées, seules les personnes pouvant justifier d'un ancrage familial du 1^{er} degré (ascendants, descendants, fratrie) seront aidées. Ceci exclut donc les hébergés chez des tiers sans lien familial direct. Pour les conjoints il sera demandé de fournir une déclaration de concubinage ou de PACS.

Article 4 – Conditions liées à la situation administrative

Art. 4.1. Condition de nationalité ou de séjour

L'aide sociale facultative peut être accordée à toute personne remplissant les conditions de nationalité ou de séjour régulier sur le territoire français.

Art. 4.2. Condition liée à l'obtention des droits

Les aides du CCAS ont un caractère subsidiaire et doivent être attribuées une fois le recours aux aides légales (FSL...) épuisé. Par ailleurs, les personnes déjà bénéficiaires d'une aide alimentaire (Restos du cœur, Croix Rouge, Secours populaire...) ne peuvent prétendre à bénéficier de l'aide alimentaire du CCAS de la Ville de Lèves. En préalable à toute demande d'aide alimentaire au CCAS de Lèves, le demandeur devra prendre rendez-vous avec une assistante sociale, afin de s'assurer d'avoir épuisé tous ses droits aux aides légales.

Une fraude reconnue par une institution (CAF, Pôle emploi...) et/ou un manquement manifeste lié au versement des aides sociales constitueront automatiquement un motif de refus.

Art. 4.3. Condition de ressources

L'éligibilité au dispositif est conditionnée par le calcul d'un quotient d'intervention qui prend en compte l'ensemble des ressources, des charges du foyer et de la composition de la famille.

Reste à vivre mensuel = Total des ressources du mois – total des charges contraintes du mois* Nombre de personnes au foyer

Dans le cas d'une situation de garde alternée, le principe retenu est le suivant :

- ➤ Si le ou les enfants sont présents chez le parent demandeur de l'aide moins de 50% du temps au cours du mois concerné par la demande, ces derniers entrent dans le calcul du reste à vivre et du montant de l'aide pour 0,5 ;
- A partir de 50% de temps de présence effective, ils entrent dans le calcul du reste à vivre et du montant de l'aide pour 1.

Le seuil d'admission est fixé à **7 € par** jour et par personne (reste à vivre mensuel / 30 jours). Mais, de façon très exceptionnelle, l'aide alimentaire pourra être accordée par le CCAS pour un secours d'urgence pour les personnes ayant des revenus supérieurs au barème.

Le Conseil d'Administration pourra par ailleurs émettre des avis et proposer des orientations vers des actions de soutien individuel ou collectif. Dans l'hypothèse d'une demande d'aide ultérieure, il sera tenu compte des suites données par l'usager à ces préconisations.

^{*} Hors remboursement de la dette.

Ressources prises en compte

Salaire, pension(s) de retraite(s)

Indemnités journalières

Allocations chômage, RSA

Pension d'invalidité, pension(s) alimentaire(s)

Prestations sociales (allocations familiales, PAJE, complément familial, ASF, APE, APL ou AL, AAH...)

Bourse scolaire nationale ou départementale

Dépenses prises en compte

Loyer et charges liées au logement (locatives/copropriété/maison de retraite)

Energies liées au logement (chauffage, électricité)

Télécommunication (téléphone fixe et mobile, internet, télévision)

Eau

Impôts, taxes et redevances

Assurances (maison, véhicules, civile, complémentaire santé)

Frais liés à la santé (reste à charge)

Frais liés à l'éducation (cantine, garderie, études, modes de gardes)

Transport

Produits et services bancaires (cotisations, remboursement des crédits immobiliers et crédits à la consommation)

Pension(s) alimentaire(s) versée(s)

Plan d'apurement BDF ou autre dette

Dans le cas où certaines dépenses (téléphone mobile, internet, tv...) apparaîtraient inadaptées ou disproportionnées eu égard à la situation budgétaire du foyer, le CCAS pourra limiter leur prise en compte dans le calcul du reste à vivre. Pour cela le CCAS s'appuiera sur le barème déterminé par la Banque de France, dans le cadre de la commission de surendettement.

CHAPITRE III – Procédure

Article 5 - Justificatifs à fournir

La demande doit être déposée au CCAS par le travailleur social du secteur et comporter toutes les pièces nécessaires à une analyse objective de la demande :

Pièce d'identité ou titre de séjour

Livret de famille

Si séparation ou divorce jugement ou main courante

Justificatif de domicile ou de domiciliation (quittance de loyer ou facture EDF)

Justificatif des minima sociaux (AAH, API, RSA...)

Justificatifs d'indemnités journalières, de formation, ASSEDIC (ou notification de non indemnisation)

Fiches de paie

Attestation de travail ou de stage

Justificatif d'inscription à l'ANPE et justificatifs des démarches de recherche d'emploi ou de réinsertion entreprises au cours des trois derniers mois

Numéro allocataire CAF ou MSA

Justificatifs des prestations familiales

Justificatifs de charges et de crédits

Avis d'imposition ou de non-imposition

Relevé d'identité bancaire (dans le cas d'une demande financière)

Le demandeur pourra fournir toutes autres pièces qu'il jugera utiles afin d'expliquer le problème de gestion qui engendre un besoin d'aide alimentaire (exemple : relevés de compte bancaire).

Les dossiers sont strictement confidentiels et ne seront communiqués à aucune autre instance. Le demandeur pourra solliciter leur destruction au terme du bénéfice de l'aide.

Article 6 - Instruction de la demande

Les dossiers sont instruits par un travailleur social de la circonscription d'Action Sociale de Chartres 2, via l'imprimé unique CASEL. Les dossiers transmis doivent être complets pour être recevables.

Le Conseil d'Administration se réunit pour examiner les dossiers présentés anonymement.

Article 7 - Notification des décisions

Une notification est systématiquement adressée au travailleur social et au demandeur pour les informer de la décision prise par le Conseil d'Administration.

L'aide financière accordée sera versée au créancier ou au demandeur selon la demande faite dans le dossier. Le RIB transmis devra donc correspondre au bénéficiaire.

Article 8 – Aides facultatives accordées par le CCAS de Lèves

L'aide sociale facultative du CCAS de Lèves se compose de :

- l'aide alimentaire d'urgence;
- l'aide financière.

Art. 8.1. Aide alimentaire d'urgence

L'aide alimentaire est destinée aux personnes qui ont des difficultés financières ponctuelles ou prolongées, les empêchant d'acquérir des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène de première nécessité. Elle revêt un caractère exceptionnel et urgent.

- * <u>Modalités</u>: la demande est obligatoirement établie sur le formulaire unique et signé par un travailleur social qui la transmet au CCAS sans délai. Elle est examinée par la Direction du CCAS. Après accord, le demandeur doit se présenter au CCAS dans un délai imparti pour récupérer un bon alimentaire lui permettant d'effectuer ses achats au Carrefour Express de Lèves.
- * <u>Montant</u> : le montant délivré ne peut excéder 70 €. Il est décidé par la Direction du CCAS en fonction de la demande et de la composition de la famille.

La Direction du CCAS juge l'opportunité de la demande. En cas d'aide accordée, celle-ci sera notifiée à la prochaine réunion du Conseil d'Administration et figurera au compte rendu de séance.

Art. 8.2. Aide financière

L'aide financière permet d'éviter l'accentuation des dettes et l'instabilité budgétaire. Elle peut être accordée pour participer au règlement de :

- factures d'énergie ;
- factures d'assurance ;
- factures scolaire et extrascolaire ;
- acquisition de matériel médical (un devis devra être joint à la demande).

Une facture est exigée en contrepartie du paiement direct de l'aide au fournisseur.

CHAPITRE IV – Application et modification du règlement

Le présent règlement est exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et à sa publication. Il entrera en vigueur à compter du 25/06/2024.

Le président ou le Vice-président est seul chargé de l'exécution du présent règlement.

Le présent règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par le Conseil d'Administration, à la demande et sur proposition de son Président ou d'au moins un tiers des membres en exercice. Ces modifications font l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS et annexé à ce dernier.